

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20201008-019****du 08 octobre 2020****n°019****page 1/3****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (37) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Frédéric NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (1) : Jean-Claude BAUDRY donne pouvoir à Françoise BRAUD**EXCUSES (1) :** Didier SIMONET**Nom du secrétaire de séance :** Ahmed BEN DJILLALI**RAPPORTEUR : Monsieur Yasin ERGÜL****OBJET : Projet "La rue est à vous" - Été 2020 du Centre socio-culturel des Minimes - Attribution d'une subvention d'équipement**

Dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid19 qui a bouleversé les habitudes des habitants, un certain nombre d'acteurs associatifs ont adapté leur fonctionnement au regard des règles sanitaires mais également des enjeux propres à la situation des publics des quartiers.

Le centre socioculturel Les Minimes a souhaité mettre l'accent sur sa présence dans l'espace public pour l'été 2020. Il s'agissait à la fois de l'animer, mais également d'être particulièrement à l'écoute des habitants et du territoire. Cette mobilisation s'est faite en complémentarité de ce que les services de la Ville ont proposé, en se concentrant sur des espaces publics « plus intimes » (placettes, rues spécifiques, parcs, quartiers retirés...).

Les objectifs du projet "La rue est à vous" étaient les suivants :

- être attentif à l'état d'esprit des habitants et des familles, particulièrement celles fragilisées par cette période de confinement/déconfinement ;
- aller au-devant des habitants, être « hors les murs » ;
- avoir une offre d'animations permettant de concilier « présence de rue » et « réactivité » ;
- répondre à l'occupation plus importante des espaces publics ;
- participer aux démarches préventives menées à l'échelle de Châtellerault pour l'été 2020.

Le Centre socio-culturel a assuré une présence/animation de rue 2 à 3 fois par semaine sur la période de juillet-août 2020 en centre-ville et sur les quartiers Sainte Catherine, Minimes et Verger, avec deux animateurs dédiés, en lien avec les accueils de loisirs enfance-jeunesse et le secteur familles du CSC Les Minimes pour avoir une approche globale de la relation aux habitants.

Pour favoriser les déplacements spontanés et s'adapter aux différents lieux envisagés (placettes, parc de jeux pour enfants, ombre des arbres...), le Centre socio-culturel des Minimes a acquis un vélo et un bi-porteur électriques pour ses animateurs de rue (et le matériel y afférent). Le budget

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20201008-019****du 08 octobre 2020****n°019****page 2/3**

de cette action est le suivant et le Centre socio-culturel sollicite une participation de la commune de Châtellerault pour l'acquisition des vélos électriques spécifiquement :

Charges		Produits	
Fournitures pédagogiques	800	commune de Châtellerault – subvention d'investissement pour l'acquisition des moyens de mobilité	1 500
Fournitures diverses et pharmacie	100	Fonds associatifs CSC Les Minimes	500
Matériel d'équipement, dont vélo et biporteur électriques	6 000		
Salaires et charges présence de rue	2 700	CAF – Aides exceptionnelles été 2020	1 500
Charges fonctionnement à caractère général	500	Etat : Quartier 2020	6 600
Total	10 100	Total	10 100

* * * * *

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif au contrôle des associations subventionnées,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, portant obligation de conclure une convention lorsque le montant de la subvention octroyée dépasse 23 000 €,

VU la délibération n°19 du 15 février 2017 relative à l'avenant de prolongation de la convention d'objectifs et de moyens avec le Centre socio-culturel des Minimes,

CONSIDERANT que le projet du Centre socio-culturel des Minimes s'inscrit dans le cadre des objectifs poursuivis par la collectivité en matière d'animation des quartiers et de lien social, particulièrement après les périodes de confinement/déconfinement que la population vient de vivre,

CONSIDERANT que ce projet a reçu une exécution tout à fait satisfaisante,

CONSIDERANT que dans le contexte de la crise Covid19, ce projet de délibération n'a pu être soumis au conseil municipal avant son exécution,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention d'équipement de 1500 € au Centre socio-culturel des Minimes pour l'acquisition d'un vélo et d'un bi-porteur électriques,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La dépense correspondante sera imputée au 422.5/20421/4550.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
L'adjointe au directeur des affaires
institutionnelles et juridiques
P. BULAN

